

Les présidences des grandes institutions paritaires

Les présidences des grands organismes constituent l'un des indicateurs de la place de chaque organisation dans le dialogue social en fonction de son poids et de ses positions.

Le tableau ci-dessous montre quelques monopoles et les évolutions des 20 dernières années : monopole de FO, sauf pour les institutions cadres, jusqu'aux années 90. Celui de la CGC pour les deux institutions cadres, remis en cause en 2012. Celui de la CFTC pour la CNAF (allocations familiales). Depuis les années 90, les évolutions sont marquées par le recul de la place de FO, remplacée par la CFDT. La CGT, rarement signataire des accords qui décident des politiques mises en œuvre par ces institutions, reste largement en dehors du jeu.

	CNPF/MEDEF	CGPME	CFDT	CFE-CGC	CFTC	CGT	CGT-FO
UNEDIC	En alternance avec le collège syndical		En alternance avec le CNPF/MEDEF depuis 1992				En alternance avec le CNPF jusqu'en 1990
APEC	En alternance avec le collège syndical			En alternance avec le CNPF/MEDEF			
ARRCO	En alternance avec le collège syndical						En alternance avec le CNPF/MEDEF
AGIRC	En alternance avec le collège syndical		En alternance avec le MEDEF depuis 2012	En alternance avec le CNPF/MEDEF jusqu'en 2012			
CNAM			Depuis 1996				Jusqu'en 1996
CNAV			1991-96	1996-2011			Jusqu'à 1990 Et depuis 2011
CNAF					Depuis 1967		